



**Salon des Métiers d'Art et de Création de Cognac
Couvent des Recollets
19 au 24 décembre 2018**

DOSSIER D'ACCUEIL EXPOSANTS

Organisation du salon :

Association des Métiers d'Art et de Création de Cognac
53, rue d'Angoulême
16100 COGNAC
Site web : <http://www.metiersdartcognac.fr>
Mail: contact@metiersdartcognac.fr

Relations exposants :

Ruthy Prud'homme
113 chemin de Saint James
17550 Dolus d'Oléron
Tél : 05 46 76 88 10
c.p.bijoux@gmail.com

Le salon :

Lieu : Couvent des Recollets - 53 rue d'Angoulême - 16100 COGNAC

Parkings gratuits à proximité.

Lien Google Map :

<http://maps.google.fr/maps?q=53+Rue+d%27Angoul%C3%A8me,+16100+Cognac&hl=fr&ie=UTF8&sll=46.539109,-0.341638&sspn=2.070611,5.377808&oq=53+rue+d%27angoul%C3%A8me+16100&hnear=53+Rue+d%27Angoul%C3%A8me,+16100+Cognac,+Charente,+Poitou-Charentes&t=m&z=16>

Pour l'installation, l'accès devra se faire par le Boulevard Denfert Rochereau, **la Rue neuve des Remparts puis la Route d'Angoulême (piétonne), au pas, avec feux de détresse**. 2 véhicules pourront stationner à la fois devant le couvent des Recollets, avec un roulement de 30 minutes pour décharger. Il sera mis en place un planning d'installation, que vous recevrez ultérieurement. Un macaron de stationnement vous sera remis sur place, à placer derrière votre pare brise.

Admissions :

Tout exposant doit être professionnel, artisan d'art ou artiste, en exercice à jour de ses cotisations lors de l'exposition. Toute demande est individuelle, sauf conditions spécifiées ci-après. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte pour l'inscription et sera notifié à l'intéressé.

Les revendeurs sont systématiquement refusés au Salon.

Conditions de participation :

Les produits présentés devront être en conformité avec la législation européenne.

Seules les œuvres réalisées par l'exposant pourront être exposées et devront correspondre au métier exercé. Toute transgression à cette règle sera signalée aux organisateurs qui exigeront le retrait des objets, sans aucun recours ni dédommagement possible.

Les créateurs devront préciser la technique employée et leurs compétences dans le métier. La vente de bijoux est réservée aux créateurs qui l'auront clairement indiqué dans leur dossier.

Les exposants qui souhaitent participer au salon s'engagent dans la mesure de leur possibilité géographique à participer à la réunion de préparation qui aura lieu au Couvent des Récollets de Cognac fin novembre ; en cas d'impossibilité, l'exposant s'engage à en informer l'association et à énoncer les motifs de son absence.

Sélection des exposants :

Les candidatures seront reçues jusqu'au **12 mai 2018**. Le comité de sélection se réunira mi mai et retiendra les demandes en fonction des critères de qualité, de savoir-faire et d'originalité. L'homogénéité du salon sera aussi prise en compte, afin qu'un maximum de corps de métiers soit représenté. Les décisions du jury seront sans appel.

Pour un désistement postérieur au 31 octobre 2018, la location du stand sera intégralement due, même en cas de relocation de l'espace par l'organisateur (sauf cas de force majeure défini par l'organisateur).

Configuration des stands :

22 stands de 6 m2 environ répartis dans 3 salles :

- ✓ Prieuré : 7 stands. Fond de stand : mur ou baies vitrées. Possibilité de cimaises sur les murs.
- ✓ Salle Fragonard : 7 stands. Fond de stand : mur et/ou fenêtres. Possibilité de cimaises sur les murs.
- ✓ Salle Marvaud : 6 stands. Fond de stand : mur et/ou fenêtres. Possibilité de cimaises sur les murs.
- ✓ Les Arcades : Possibilité d'installer 2 stands sous les arcades (espace non chauffé et non surveillé)

Un éclairage général de la salle sera mis en place, libre à chacun d'apporter son propre éclairage de stand, basse consommation de préférence. Merci de préciser la puissance que vous utiliserez sur la fiche de candidature. Une alimentation électrique est installée dans chaque salle. Les appareils de chauffage d'appoint sont interdits sous les arcades et dans les salles, ainsi que les spots de 500 watts type spots de chantier.

L'organisateur établit le plan du Salon et effectue librement la répartition des emplacements, en tenant compte le plus possible des souhaits formulés par écrit par l'exposant et en ayant pour seule motivation l'intérêt de tous. L'organisateur peut modifier l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant sans que celui-ci ne puisse résilier unilatéralement son engagement de participation.

Chaque espace est loué sans mobilier. Possibilité de prêt de matériel tel que tables, chaises, cimaises et chaînes métalliques (prévoir ses propres crochets) dans la limite des quantités disponibles.

Merci d'inscrire vos souhaits de prêt de matériel sur la fiche technique jointe.

Horaires d'ouverture au public :

Du mercredi 19 à 10h au lundi 24 à 17h. Tous les autres jours, de 10h à 19h.

Vernissage le jeudi 20 décembre à 18h.

Entrée libre.

Montage et démontage :

Une présentation de stand harmonieuse et soignée est requise. La décoration est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité. Elle doit respecter les règlements de sécurité édictés par les pouvoirs publics. Si l'exposant n'a d'autre solution que d'utiliser des tissus pour recouvrir ses tables, ceux-ci doivent impérativement être unis et de couleur neutre, blanc, crème ou gris. L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général du salon ou gêneraient les exposants voisins.

Les exposants seront invités à participer à la décoration des espaces collectifs avec le matériel fourni par l'association le mardi 18. Ils seront sollicités pour le rangement des tables, chaises et grilles.

- Montage : mardi 18 de 10h à 19h.

Un planning pour les horaires d'arrivée vous sera envoyé ultérieurement

- Démontage : lundi 24 de 17h à 19h.

Il est possible de se garer devant le Couvent des Récollets, le temps de décharger (créneaux de 30mn par exposant)

Exposition-Concours « La note bleue »:

Tous les exposants sont invités à participer à une exposition "**la note bleue**", qui sera présentée dans le couloir des Arcades. Il s'agira de créer une œuvre sur ce thème et un petit texte pour l'accompagner (nom du créateur, techniques et matériaux utilisés, et brève démarche artistique). Le public indiquera sa préférence sur un bulletin, où il renseignera aussi ses coordonnées. L'exposant gagnant sera remboursé de la moitié de son stand soit 130 € (ou 90€ pour celles et ceux exposants sous les arcades)

Prestation organisateur :

L'association prévoit la communication :

- ✓ Affiches sur sucettes dans la ville et sur panneaux lumineux.
- ✓ La parution dans plusieurs journaux locaux (Sortir 17 et 16, Charente Libre, Sud Ouest) et la diffusion de spots radio (France Bleue)
- ✓ La distribution de 5000 marque-pages avec les coordonnées des exposants. (Merci d'inscrire vos coordonnées sur la fiche technique jointe.)
- ✓ 100 affiches distribuées chez les commerçants de Cognac et des villes voisines.
- ✓ La présentation des exposants sur le site Internet de l'association, avec un lien vers leur site.
- ✓ Insertion publicitaire sur le site internet de l'Office de Tourisme de Cognac, tout le mois de Décembre
- ✓ Envoi d'un mailing postal d'environ 2000 adresses clients.
- ✓ Son assurance responsabilité civile "organisateur"

Permanences :

Afin de mettre en relation directe le créateur et le public, tout exposant s'engage à tenir lui-même son stand. Il peut, à titre exceptionnel, confier son stand à une tierce personne, mais devra le formuler à travers une demande écrite auprès de l'organisateur dès l'inscription.

Lors du salon, vos interlocuteurs pour toutes questions ou remarques seront les membres de l'association et non le personnel du Couvent des Récollets.

Nettoyage :

Chaque exposant est responsable de la propreté de son stand. Le nettoyage des allées est assuré par un agent technique.

Prix des stands :

Une participation aux frais est demandée, soit :

260 € TTC dans les salles Prieuré, Fragonard et Marvaud.

180 € TTC sous les Arcades.

Aucun exposant ne sera accepté sur le Salon s'il ne s'est pas préalablement acquitté de ses frais de participation.

Les adhérents Ateliers d'Art de France bénéficient d'une aide de 75€ sur présentation de la facture du salon avant fin janvier 2019.

Conditions de paiement :

La réservation sera ferme à réception du règlement, en 2 versements, soit un chèque de 130 € encaissé début décembre et un chèque de 130 € encaissé après la manifestation. (90€ et 90€ pour les exposants ayant choisi les arcades)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Association des métiers d'art et de création » ; une facture globale vous sera remise lors du salon.

Rencontre préalable :

Une rencontre entre tous les exposants et les membres de l'association est prévue fin Novembre à Cognac au Couvent des Récollets avec pour ordre du jour :

- La prise de contact entre tous les exposants et les membres de l'association.
- La préparation du mailing postal de notre fichier client de 2000 adresses (mise sous enveloppes et étiquetage).
- La distribution d'affiches et de marque-pages à ceux qui le souhaitent.
- La visite des salles.
- le choix des emplacements dans les salles préalablement attribuées aux exposants par l'association.

C'est à cette occasion que les exposants pourront poser toutes les questions pratiques relatives aux emplacements et à l'organisation du salon.

Repas convivial :

Traditionnellement, nous partageons un repas dans un restaurant de Cognac. Ce sera le jeudi 20 décembre. Nous comptons sur votre présence et souhaitons que cette soirée soit un temps d'échange et de convivialité. Prévoyez un budget de 25 € environ.

Assurances :

Chaque exposant doit être couvert par sa propre assurance en ce qui concerne ses œuvres, ainsi qu'en matière de responsabilité civile professionnelle.

Hébergement :

Si vous souhaitez louer un hébergement à plusieurs, contactez-nous. Nous vous mettrons en relation avec les autres exposants intéressés.

Prises de vue :

L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'organisateur à réaliser des photographies sur les produits présentés et à utiliser librement ces images sur tous supports dans le cadre de cet événement. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, modifié en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à l'association MÉTIERS d'ART et de CRÉATION de COGNAC.

Pièces à joindre :

Toute demande de participation doit être accompagnée :

- D'un dossier de photos représentatives des pièces que vous souhaitez exposer indiquant les matériaux et techniques utilisés, une fourchette de prix, une photo de stand ainsi que tous renseignements que vous souhaitez apporter pour permettre au comité de sélection de mieux imaginer votre travail et vos créations.
- De votre dernier justificatif de statut.
- De deux chèques de 130€ ou 90€, qui vous seront retournés si vous n'êtes pas sélectionné.
- De votre attestation d'assurance professionnelle à jour.
- Du dossier de candidature exposant rempli et signé.
- De la fiche technique remplie ainsi que la dernière feuille du dossier accueil exposants signée.

Le dossier complet doit être adressé à :

Ruthy Prud'homme

113 chemin de Saint-James

17550 Dolus- d'Oléron

Tél. 05 46 76 88 10

c.p.bijoux@gmail.com

Certification de prise de connaissance du Dossier d'Accueil Exposants :

Je soussigné, Nom :
Atelier :

Prénom :

certifie avoir pris connaissance du dossier d'accueil exposants et accepte de participer au Salon des Métiers d'Art de Cognac dans les termes d'organisation ci-dessus exposés.

Date et signature précédés de la mention « Lu et approuvé ».